



Parc national
du Mont-Orford

Conserver. Protéger. Découvrir.

POLITIQUE

En vigueur en date du 19 juin 2012

BATEAUX À MOTEUR Secteurs du Lac-Stukely et du Lac-Fraser

Pour des raisons de préservation du milieu naturel et de limitation du dérangement sur les lacs Stukely et Fraser, la direction du parc national du Mont-Orford a pris la décision de restreindre l'accès aux rampes de mise à l'eau à la clientèle suivante :

- ✓ Clientèle en hébergement (chalet, Huttopia, camping). Moteurs de 9.9 forces et moins.
- ✓ Visiteurs d'un jour équipés d'embarcations sans moteur à essence (canot, kayak, chaloupe, voilier). Moteur électrique accepté.

Cette politique a pour objectif de restreindre la circulation dans la baie du lac Stukely, de préserver les berges des lacs ainsi que de limiter le bruit.

La directrice du parc,

Brigitte Marchand

BM/CL